

Industries de Transformation des Volailles – IDCC 1938

(garanties en vigueur dans l'année en cours)

00004465-220315-v3.indd 1 24/03/2022 15:19

AG2R LA MONDIALE est depuis de nombreuses années, l'organisme de retraite complémentaire de votre Branche.

Dans cette continuité, le 15 janvier 2020, les partenaires sociaux de la Branche de la Transformation des Volailles, ont signé un accord instaurant la mise en place d'un régime de prévoyance pour tous les salariés non cadres ne bénéficiant pas de couverture de prévoyance, Accord étendu depuis le 18 décembre 2020, à effet du 1er janvier 2021, et en vigueur jusqu'à révision par les partenaires sociaux.

Un nouveau régime négocié pour vos salariés non cadres

Votre régime de prévoyance prévoit des garanties adaptées et négociées par les partenaires sociaux de votre Profession pour assurer une couverture solidaire spécifiquement conçue pour vos salariés non cadres.



Cette nouvelle couverture se compose d'une base conventionnelle « obligatoire » et d'une couverture surcomplémentaire ; Maintien de salaire.

I - Une couverture conventionnelle obligatoire :

Les garanties viennent compléter les prestations de la Sécurité sociale :

Pour garantir aux salariés non cadres un capital et une rente Education aux enfants à charge en cas de **décès** du salarié.
Pour assurer l'arrêt de travail ; invalidité permanente,

Vos Garanties essentielles :

- Décès (versement d'un capital est doublé en cas de décès accidentel Capital décès
- Rente éducation
- Frais d'obsèques
- Invalidité permanente

Décès

Capital décès (en fonction de la situation de famille au moment du décès du salarié)

Salarié sans personne à charge 100% du Salaire de référence (SR) Majoration par personne à charge 20 % du capital ci-dessus

Double effet

Décès postérieur ou simultané du conjoint ou partenaire de PACS Nouveau capital 100 % du capital décès

Rente d'éducation OCIRP

(en fonction de l'âge de l'enfant à charge) Jusqu'au 11° anniversaire 4 % du SR Du 11 au 18° anniversaire 6 % du SR Du 18° au 26° anniversaire, et au-delà pour les enfants atteints d'un handicap sous réserve d'être à charge 8 % du SR

00004465-220315-v3.indd 2 24/03/2022 15:19



II - Une couverture surcomplémentaire : maintien de salaire

AG2R LA MONDIALE propose la gestion financière de la couverture du maintien de salarie, obligation de l'employeur sur la base suivante :

Garantie	Taux de cotisation	
Mensualisation	0,70 % Salaire Brut (à la charge exclusive de l'employeur)	

Allocation frais d'obsèques

Décès du salarié 100 % du PMSS

Versement en cas de décès du salarié, d'une allocation à la personne ayant personnellement supporté les frais d'obsèques

Arrêt de travail

Invalidité permanente : rente annuelle 3° catégorie 80 % du SR

Incapacité permanente professionnelle : rente annuelle

Taux d'incapacité supérieur ou égal à 66,66 % : 80 % du SR

Une cotisation stable pendant 3 ans

Cotisation des Garanties	Taux TA*	Taux TB*
Total	0,42 %	0,42 %

(*) TA : la partie du salaire limitée au plafond de la sécurité sociale

TB : la partie de salaire entre 1 et 4 fois le plafond de la sécurité sociale

La cotisation de prévoyance est financée en partie à 50 % par l'employeur et 50 % par le salarié.

III - Un programme de prévention pour vos salariés BRANCHEZ VOUS SANTÉ

AG2R LA MONDIALE est à l'écoute des entreprises et des salariés pour vous aider à la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques adaptée à vos besoins.

C'est pourquoi, votre contrat intègre un programme de Prévention de lutte contre les récidives après un traitement de cancers sous le label **BRANCHEZ VOUS SANTÉ**, une réponse aux besoins spécifiques de prévention de l'entreprise. N'hésitez pas à le découvrir...

Vous disposez d'un accompagnement personnalisé tout au long de la vie de votre contrat

À chaque étape de la mise en place de votre contrat ; les conseillers d'AG2R LA MONDIALE se mobilisent pour vous offrir leur expertise.

00004465-220315-v3.indd 3 24/03/2022 15:20

Pour les entreprises, nous offrons une gamme étendue de solutions en protection sociale.

Santé

Complémentaire santé collective

Prévoyance

Incapacité et invalidité Décès Dépendance

Retraite supplémentaire

Plan d'Épargne Retraite obligatoire (PERO)

Épargne salariale

Plan Épargne Entreprise (PEE) Compte Épargne Temps (CET) Plan Epargne Retraite Collectif (PERECO)

Passifs sociaux

Indemnités fin de carrière Indemnités fin de carrière / Indemnités de licenciement

Engagement sociétal

Prévention et conseil social Accompagnement (Primavita, CAP60, Point 50) Nos conseillers sont là pour échanger avec vous, vous écouter et vous accompagner dans vos choix.

www.ag2rlamondiale.fr



Acteur de référence de la protection sociale et patrimoniale en France, nous inscrivons l'ensemble de nos actions en cohérence avec les 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations unies. Ils fixent le cadre de référence de notre démarche de responsabilité sociétale d'entreprise.

AG2R LA MONDIALE 14-16 boulevard Malesherbes 75379 Paris cedex 08

AG2R Prévoyance - Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale -Membre d'AG2R LA MONDIALE et du GIE AG2R - 14-16, boulevard Malesherbes 75008 Paris - Siren 333 232 270

00004465-220315-v3 - Crédit photos : Getty Images, Stocksy

00004465-220315-v3.indd 4 24/03/2022 15:20